

MAIRIE
DE
St-Léger-sur-Roanne
LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

ARRETE
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

Objet :

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2211.1 et 2211.2 et suivants,

**REGLEMENTATION
PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION**

VU le Code de la Route,

**Interdiction de stationner
Route de Combray et Chemin de la
Grange Minard**

VU la demande formulée par Monsieur Christian DUBOUIS, Président de l'association AUTOMUSÉE, en date du 22 mai 2023, afin d'être autorisé à organiser une bourse d'échanges (exposition de voitures anciennes) dans l'enceinte du terrain d'aviation de Saint-Léger-sur-Roanne,

Samedi 10 et dimanche 11 juin 2023

Considérant que pour permettre le bon déroulement de de cette manifestation, et afin de garantir la sécurité des usagers et d'assurer la circulation dans de bonnes conditions, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation routière aux abords de l'aérodrome,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de toute nature sera interdit du samedi 10 juin 2023 à 8 heures au dimanche 11 juin 2023 à 20 heures sur le chemin de la Grange Minard et sur la Route de Combray (entre la RD9 et l'aéroport).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire concernant cette interdiction sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint-Léger-Sur-Roanne et les organisateurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et transmis à Madame la Sous-Préfète de Roanne.

Fait à Saint-Léger-Sur-Roanne,
Le 31 mai 2023
Le Maire,
Marie-Christine BRAVO

